

FICHE de POSTE 2026

Filière par Apprentissage (IFA) – Département Informatique – INSA Lyon

ENTREPRISE

Présentation rapide de l'entreprise (possibilité d'intégrer le logo de l'entreprise)

- Métier de l'entreprise
- Valeurs de l'entreprise
- Les principaux enjeux
- ...

MISSIONS

Titre

Donner un titre générique à la fiche de poste (par exemple, développeur agile, étude et développement, développeur WEB mobile, ingénieur système et réseaux, data scientist...).

Contexte du poste

Description succincte de l'environnement et du contexte de travail : équipe de travail au sein de l'entreprise et principaux projets de l'équipe.

Description du poste

Pour une parfaite adéquation avec notre offre de formation dans la filière par apprentissage, il est important d'insister, dans la fiche de poste :

- a. Sur la **progression des missions** : du niveau technicien (en première année d'apprentissage) vers le niveau ingénieur (en dernière année d'apprentissage),
- b. Sur la **diversité des missions** (en adressant un maximum de domaines de l'informatique). En effet, comme pour la filière classique du département Informatique de l'INSA Lyon, notre objectif est de former des ingénieurs généralistes et multi-métiers en Informatique par la voie de l'apprentissage. Cette caractéristique a été approuvée par la Commission des Titres de l'Ingénieur (CTI) qui a habilité notre filière : c'est donc une obligation.

Un découpage des missions sur les 3 années et une description précise de ces missions pour bien montrer leur variété et leur progression est indispensable à une bonne définition de la fiche de poste. La fiche de poste contribuera également à faciliter le choix des futurs apprentis dans leur recherche d'une entreprise d'accueil et à les rassurer.

Missions de la première année (3IFA)

Description des activités prévues pour la 3IFA (missions, projets, environnements, technologies, plateformes, méthodes, développements...).

Missions de la deuxième année (4IFA)

Description des activités prévues pour la 4IFA : l'évolution des activités par rapport à la 3IFA doit être perceptible.

L'apprenti s'inscrit dans une trajectoire au sein de l'entreprise pour l'amener vers un métier dans un domaine d'application de l'entreprise.

Missions de la dernière année (5IFA)

Description prévue des activités pour la 5IFA : l'approche « ingénieur » est omniprésente. Il est essentiel d'esquisser les contours du projet de fin d'études envisagé pour la clôture du contrat d'apprentissage.

NOTE : Durant cette dernière année, l'apprenti doit effectuer une mission longue durée : le Projet de Fin d'Études (PFE). Il se déroule durant le semestre 2 de la dernière année. Ce semestre est entièrement en entreprise. La durée du PFE est fixée à **18 semaines minimum**. Ce projet constitue **une réalisation majeure**, la dernière avant l'obtention du diplôme d'ingénieur en informatique de l'INSA Lyon. Le sujet du PFE doit s'adosser à un **projet ambitieux où l'informatique est le verrou essentiel**. Il peut porter sur les phases amont (analyse et conception) ou aval (réalisation, validation utilisateur), éventuellement en lien avec l'innovation ou la R&D. Il peut déboucher sur un prototype ou un produit logiciel, une architecture de réseau, une étude d'audit d'un système d'information, une étude de faisabilité, un développement exploratoire, etc.

Environnement matériel et logiciel

Environnement technique (cloud, serveurs, réseaux...)

Méthodes de développement

Environnements de développement (IDE, principaux framework...)

Langages de développement

Systèmes d'exploitation

Systèmes de bases de données

Protocoles de communication

Front-end et back-end

...

RÉNUMÉRATION

Les textes de loi encadrant la rémunération des apprentis sont principalement indexés sur l'âge des apprentis. Les minimums légaux sont parfois en dessous du seuil de pauvreté. L'INSA n'acceptera pas, sauf exception à justifier, de contrat dont la rémunération serait en dessous du seuil de pauvreté qui est, pour information, de 1216 par mois (indicatif brut, pour l'année 2024) .

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il faut décrire ici les possibilités (si elles existent) d'effectuer une mobilité internationale durant une période « entreprise » de l'alternance.

NOTE : Dans le cadre de sa formation par apprentissage, l'apprenti est tenu de réaliser une mobilité internationale de **2 mois minimum**. Cette mobilité est inscrite dans le **Règlement des Études Commun de l'INSA Lyon**.

Les 9 semaines (minimum) de mobilité internationale en entreprise peuvent éventuellement **être fractionnées** sur plusieurs périodes « entreprise », sur les 3 années du contrat d'apprentissage. Ces mobilités sont totalement gérées par l'entreprise et il y a, ni calendrier spécifique, ni contraintes imposées par la filière IFA. Deux types de mobilité « entreprise » sont possibles :

- La mobilité s'effectue dans une filiale à l'internationale de l'entreprise ;
- La mobilité se déroule en détachement dans une autre entreprise (par exemple, chez un client).

Tout au long du contrat d'apprentissage, il existe des périodes « entreprise » (4 en 3IFA, 4 en 4IFA et 1 en 5IFA) suffisamment longues pour permettre à un apprenti d'effectuer sa mobilité internationale « entreprise » en respectant la durée minimale.

Mobilité internationale des apprentis

Les **obstacles à la mobilité internationale** des apprentis, liés à l'**évolution récente de la législation**, sont marquants. Pour une mobilité de plus de 4 semaines, la législation en vigueur prévoit la possibilité de mettre en veille le contrat d'apprentissage. **Cette situation est intenable** et pousse les apprentis dans **une précarité financière inacceptable** pendant leur mobilité internationale, en particulier lorsqu'elle se réalise dans le cadre d'une mobilité académique (période « école »). En effet, si une entreprise est dans l'impossibilité de proposer une mobilité « entreprise » à son apprenti, celui-ci sera dans l'obligation de réaliser une mobilité académique pour respecter les exigences imposées par le règlement des études commun de l'INSA Lyon et ce type de mobilité aura une durée longue (en moyenne 4 à 5 mois).

En attendant une évolution des textes législatifs, la filière IFA souhaite une implication forte de l'entreprise dans la réalisation de la mobilité internationale de son apprenti en proposant le maintien du contrat d'apprentissage ou en garantissant un financement pendant toute la durée de mobilité, en particulier quand elle sera académique.

PROFIL RECHERCHÉ

Compétences particulières souhaitées, savoir, savoir-faire, savoir-être...

LOCALISATION DU POSTE et CONDITIONS PARTICULIÈRES

Adresse géographique précise.

Conditions particulières et avantages : restaurant d'entreprise, carte de transport, hébergement, comité d'entreprise, mutuelle...

Prise en charge du double logement, des frais de transport « école - entreprise »

Indemnités d'apprentissage proposées

RENSEIGNEMENTS et CANDIDATURES

Informations utiles au dépôt de candidatures (contact, courriel, téléphone, site WEB...)

DATE :

Dépôt de la fiche de poste 2026

La fiche de poste 2026 renseignée doit être envoyée à l'adresse :

if-apprentissage@insa-lyon.fr

pour être validée avant d'être diffusée sur le site moodle de la formation IFA et être accessible aux candidats admissibles à la formation (utilisation d'une clé d'accès). La liste des apprentis admissibles, convoqués aux entretiens d'admission, sera connue début mai 2026.

Idéalement, la **date limite de réception des fiches de poste** est pour la **afin mai 2026** sachant que l'apprenti admissible a jusqu'au 13 juillet 2026 pour décrocher son entreprise d'apprentissage. L'expérience montre que la filière IFA est pleine bien avant cette date limite.

Coût annuel de la formation 2026

Le coût annuel de la formation pour la rentrée 2026 est fixé à 11 000 €.

Suite à l'arrivée de la nouvelle loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », le financement de l'apprentissage change. Selon le montant du niveau de prise en charge par l'OPCO (fonction de la branche professionnelle et de l'identifiant de la convention collective (IDCC)), il faudra éventuellement prévoir un reste à charge pour couvrir le coût annuel de la formation. Les dispositions financières seront intégrées dans une convention de formation par apprentissage entre le CFA et l'entreprise.

Le niveau de prise en charge en fonction de la branche professionnelle et de l'identifiant de la convention collective (IDCC) est donné dans le fichier excel (très volumineux) de France Compétences accessible ici :

<https://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-une-nouvelle-version-intermediaire-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/>

Pour information, le code diplôme de la formation IFA est **17032613**.